Vincent Lambert, permis de tuer ?

Publié le 17 mai 2019
4 minutes

Mise à jour du 2 juillet : la nouvelle est tombée dans les medias à partir de 12h30. Le processus d'euthanasie de Vincent a repris aujourd'hui, annoncé à tous les membres de sa famille par simple e-mail par le médecin responsable. « Le cours de la procédure d'arrêt de traitement sera poursuivi à partir de ce jour ».
N'abandonnons pas ! Nous sommes le jour de la **Visitation**, mystère de la Foi par lequel nous demandons à La Vierge Marie la charité fraternelle.
Reprenons ou engageons nous : prières, sacrifices, messes, chemin de croix…
Rien ne sera perdu pour Vincent Lambert, ni pour sa famille, ni pour la conversion des mauvais et le combat contre l'euthanasie !
« **L'humble et douloureuse prière triomphe de Dieu Lui-même** » nous dit Padre Pio.
Agnès, Augustin, Antoine, Rosine, avec vous « jeûneurs pour Vincent »
jeuneurspourvincent@gmail.com
Mise à jour du 21 mai : Hier soir, la cour d'appel de Paris a ordonné la reprise de l'hydratation et de l'alimentation de Vincent Lambert : leur arrêt avait commencé dans la matinée, le condamnant à mort en quelques jours.
Sans doute la diffusion devant les juges par son avocat d'une vidéo montrant Vincent pleurant lorsqu'il apprend qu'il va mourir les aura fait réfléchir. « On en parle comme d'un garçon qui n'a aucune conscience. Quand il a vu ses parents et son frère hier, Vincent pleurait. Voilà l'homme qu'aujourd'hui on est en train de tuer », commente Me Triomphe.
Sans doute aussi la grande chaîne de prières et de sacrifices entreprise par tous ceux qui refusent cette mise a mort a-t-elle été entendue par le ciel. Continuons nos efforts !

***

Fin mars, nous vous avions alertés qu'une grave décision devait être prise par le Conseil d'Etat au sujet de Vincent Lambert. Et donc au sujet de l'application de l'euthanasie en France dont Vincent Lambert est devenu un symbole.
Cela a été fait le 24 avril. Le Conseil d'Etat a confirmé le jugement du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, jugement qui validait la décision du CHU de Reims du 9 avril 2018 de faire mourir volontairement Vincent Lambert.
Depuis, tous les recours juridiques possibles ont été faits pour casser cette décision :
- 30 avril : La Cour Européenne des Droits de l'Homme rejette la requête des parents de Vincent.
- 3 mai : Le Comité International des Droits des Personnes Handicapées de l'ONU (CIDPH) accepte de s'occuper du dossier. Il demande à la France de suspendre l'arrêt de mort en attendant qu'il se prononce sur le sujet.
- 7 mai : Le gouvernement français a indiqué qu'il répondrait à la demande du comité, mais qu'il n'était pas tenu, légalement, de la respecter. Donc on pouvait faire mourir Vincent.
A la suite de cela, le 10 mai, le CHU de Reims a informé par courrier les parents de Vincent Lambert qu'il allait arrêter son hydratation et son alimentation tout en le plaçant en sédation profonde. Il mourra ainsi de faim et de soif, avec peu de souffrance dit-on.
Il sera tué, euthanasié … assassiné.
Un ultime recours déposé au Tribunal Administratif de Paris a été rejeté le 15 mai. Tous les recours juridiques ont été épuisés.
Reste le recours au Ciel.
Des chaines de prières et de sacrifices, de communions et de messes à cette intention se sont formées ici et là. Nous pouvons nous y associer, chacun selon ses capacités.

Car l'enjeu est immense. L'exécution de Vincent Lambert ouvre la porte à l'euthanasie de toute personne dont il sera jugé que la vie ne vaut plus la peine d'être vécue. Donc pas seulement les personnes en fin de vie ; car Vincent Lambert n'est pas en fin de vie. Il est handicapé.
Alors faisons monter vers Dieu nos supplications confiantes pour qu'il ne permette pas qu'un tel mal se fasse dans notre pays.
Pour en savoir plus : http://www.jesoutiensvincent.com/chronologie-complete-de-laffaire-vincent-lambert/
Sources : La Porte Latine du 17 mai 2019 /

A lire aussi

L'euthanasie en question, par Mgr Bernard Tissier de Mallerais
Le projet scélérat de la loi Claeys-Léonetti – Abbés Christian Bouchacourt et Denis Puga
L'Eglise catholique et l'euthanasie, abbé F. Castel
Qu'est-ce que l'euthanasie ?, par M. l'abbé Denis Quigley

Les vidéos qui donnent une toute autre vision que celle des « euthanasistes » dans l'affaire Lambert

04 mars 2014 – Vincent Lambert, un sort suspendu à la Loi [09′ 26″]
24 juin 2014 – Lambert : les révélations de sa maman [03′ 24″]
24 juin 2014 – Entretien avec le Professeur X. Ducrocq, l'un des experts qui ont examiné Vincen [02′ 18″]
24 juin 2014 – M° Jérome Triomphe : Vincent n" a pas demandé à mourir [01′ 51″]